Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250401-04-2025-DELIB-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Le jeudi 20 mars 2025 à : 20 H 30

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 12 mars 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - Mme SERGENT C. – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. - M. MARTINEZ S. - Mme DULIEUX I. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J. – M. PORTE L. – Mme FAUVEL A.M. – Mme JUANICO J. - Mme ALBERTO M. – Mme MAITRE F. - Mme CORLETO- QUAGHEBEUR S. – M. VELASCO M. – M. GIANGRECO C. – Mme COFFINET F. – M. FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. DELEDDA Robert	à	M. JOURDAN René
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
M. BOUTEILLE Alain	à	Mme JUANICO Jeanine
Mme VIALA Adeline	à	M. MARTINEZ Sébastien
M. BENOIT Marc	à	M. ARLON Daniel
M. VERHAEGUE Martial	à	M. PORTE Louis
	à	

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°2.

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES Marie-Hélène
M. LAOUADI Boualem

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250401-04-2025-DELIB-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

DELIBERATION N° 04/2025 : CONVENTION DE MANDAT AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que :
La rénovation thermique et les économies d'énergies sont un enjeu crucial pour la commune de la Cadière d'Azur, tant pour réduire sa facture énergétique que pour participer aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, une pré-étude a été réalisée pour identifier les travaux possibles sur l'école maternelle Paul Bert et solliciter un financement via le plan de relance gouvernemental.
Les résultats de cette étude ayant été communiqués en février dernier et suite à de nombreux arbitrages nécessaires, la commune peut désormais confier le mandat de maîtrise d'ouvrage au TERRITOIRES D'ENERGIE pour enclencher la phase travaux.

Le montant total de l'opération est de 408 944.59 € (maîtrise d'œuvre incluse), auquel s'ajoute la rémunération du SYMIELECVAR à savoir 14 624.64 € TTC (cf. annexe financière ci-jointe).
Le taux de subvention de cette opération pourrait atteindre les 70.93 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec le TERRITOIRES D'ENERGIE pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Paul Bert.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec le TERRITOIRES D'ENERGIE pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Paul Bert.

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (VAR) *

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE01/04/2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE01/04/2025.....
LE MAIRE
R. JOURDA

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (VAR) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification